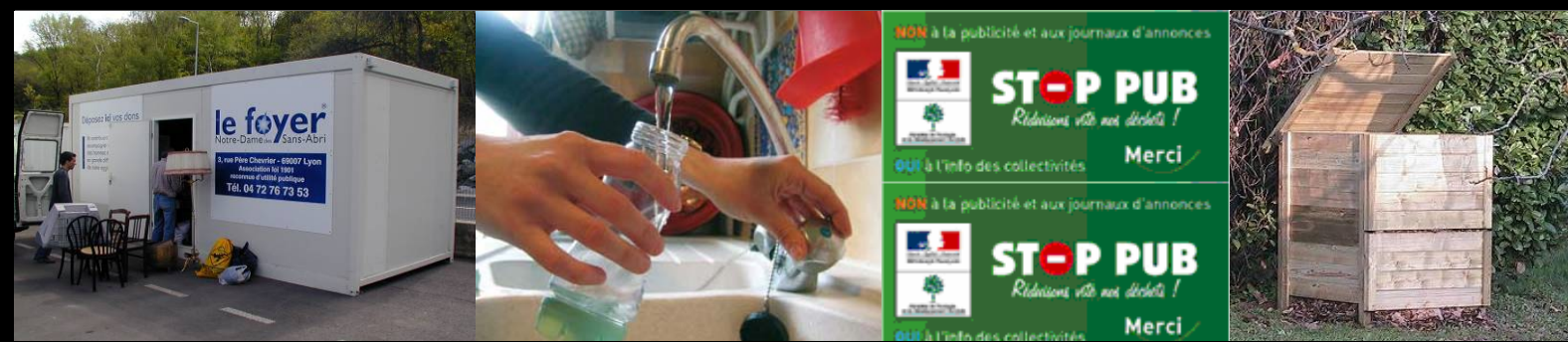


## PLAN COMMUNAUTAIRE DE PREVENTION DES DECHETS 2010 - 2014





# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>ELABORATION DU PLAN .....</b>	<b>3</b>
<b>CONTENU DU PLAN .....</b>	<b>4</b>
<b>VOLET I : LE GRAND LYON EXEMPLAIRE.....</b>	<b>4</b>
Action 1.1 : Réaliser un audit interne et animer le plan de réduction interne .....	4
Action 1.2 : Limiter la consommation de papier en interne .....	4
Action 1.3 : Réemployer les matériels .....	4
Action 1.4 : Limiter les déchets produits sur les sites du Grand Lyon.....	5
<b>VOLET II : LE GRAND LYON ACTEUR AUPRES DES HABITANTS.....</b>	<b>5</b>
Action 2.1 : Suivre des foyers témoins .....	5
Action 2.2 : Sensibiliser la population.....	5
Action 2.3 : Sensibiliser les élèves des écoles .....	6
Action 2.4 : Limiter les imprimés non sollicités.....	6
Action 2.5 : Promouvoir le compostage.....	6
Action 2.6 : Développer les recycleries.....	6
Action 2.7 : Promouvoir le réemploi.....	7
Action 2.8 : Limiter les déchets dangereux.....	7
<b>VOLET III : LE GRAND LYON INCITATEUR SUR SON TERRITOIRE.....</b>	<b>7</b>
Action 3.1 : Réaliser un audit du territoire et créer un centre de ressource .....	7
Action 3.2 : Limiter les déchets des entreprises .....	7
Action 3.3 : Limiter les déchets des marchés et des manifestations .....	8
<b>PLANNING PREVISIONNEL .....</b>	<b>9</b>
<b>BUDGET PREVISIONNEL.....</b>	<b>10</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>11</b>

# INTRODUCTION

En décembre 2007, le Grand Lyon a adopté le plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017, dont les enjeux sont de gérer les déchets dans le cadre du développement durable, réduire l'enfouissement, augmenter la valorisation matière, limiter le recours à l'incinération et maîtriser les coûts. Conformément au 1<sup>er</sup> objectif intitulé "agir sur le gisement", le Grand Lyon a décidé d'élaborer **un plan communautaire de prévention des déchets 2010 - 2014**.

La réduction des déchets constitue le premier mode de gestion à mettre en œuvre, car elle permet d'économiser les ressources, de réduire les coûts de gestion et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement des déchets.

Conformément au Grenelle de l'environnement, l'objectif du plan est de **diminuer la quantité d'ordures ménagères de 7 % en 5 ans**, soit - 23 kg par habitant, c'est-à-dire passer de 331 kg par habitant en 2008 (base population 2006) à 308 kg/hab en 2012 (soit de 414 331 tonnes en 2008 à environ 403 000 tonnes en 2012, en prenant en compte la population prévisionnelle 2012).

Ce plan s'inscrit dans le dispositif des "programmes locaux de prévention" de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui offre un soutien financier incitatif sous réserve de la réalisation des objectifs d'activités et de l'atteinte de l'objectif de - 7 % des ordures ménagères en 5 ans.

Le plan communautaire de prévention des déchets 2010 - 2014 se décompose en 3 volets :

- **le Grand Lyon exemplaire** : un plan de réduction des déchets sera mis en œuvre en interne dans toutes les directions du Grand Lyon,
- **le Grand Lyon acteur auprès des habitants** : des actions de communication et de diffusion d'outils seront menées auprès des habitants pour les sensibiliser à l'écoconsommation et leur donner les moyens d'agir pour réduire leurs déchets,
- **le Grand Lyon incitateur sur son territoire** : le Grand Lyon va inciter des partenaires (écoles, communes, entreprises...) à développer des actions de réduction des déchets sur son territoire.

## ELABORATION DU PLAN

Le plan communautaire de prévention des déchets 2010 - 2014 a été initié dès 2007, lors de l'élaboration du plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017, puis courant 2009 et s'est dans les deux cas fortement appuyé sur les travaux de la **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**, qui a alors émis plusieurs propositions d'actions, comme par exemple :

- la création d'un centre de ressource recensant les actions de réduction des déchets menées sur territoire
- la réalisation d'actions type "caddie intelligent" dans les grandes surfaces
- le développement des recycleries au sein des déchèteries
- l'information des habitants sur les associations de réemploi

La plupart des propositions de la CCSPL ont été reprises dans le plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014.

L'élaboration du plan s'appuie également sur un **travail transversal avec toutes les directions du Grand Lyon**, amorcé en 2008 et 2009 par plusieurs contacts avec certaines directions, et qui sera poursuivi pendant les 5 ans du plan. L'objectif est d'intégrer les actions de réduction des déchets déjà engagées (1<sup>er</sup> volet du plan), telles que :

- la rationalisation des moyens d'impression par la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications
- l'optimisation de la consommation de papier par la Direction de la Logistique et des Bâtiments
- la dématérialisation des documents de présentation dans les commissions par le Service des Assemblées et dans Grand Lyon Territoire par la Mission Coordination Territoriale

# CONTENU DU PLAN

## VOLET I : LE GRAND LYON EXEMPLAIRE

Le Grand Lyon se doit de montrer l'exemple en développant des pratiques de réduction de ses propres déchets.

### **Action 1.1 : Réaliser un audit interne et animer le plan de réduction interne**

Les différentes directions du Grand Lyon seront auditées en 2010 afin d'identifier les interlocuteurs "déchets", estimer les types et les quantités de déchets produits sur les différents sites, recenser les actions de réduction déjà engagées et planifier des actions de réduction à mettre en œuvre pour **bâtir le plan de réduction interne**.

L'animation continue du plan interne permettra de suivre les actions et de sensibiliser les agents et les élus par les moyens de communication interne (Côté cour Côté jardin, Globe...) et des animations spécifiques, en relais de la campagne de communication à destination des habitants (action 2.2).

### **Action 1.2 : Limiter la consommation de papier en interne**

Le papier est un des principaux déchets des administrations et sa limitation est donc une action prioritaire du plan interne.

L'analyse de l'organisation et du déroulement des réunions les plus importantes (Conseil communautaire, commissions, CODIR...) et du circuit des courriers permettra d'identifier les bonnes pratiques existantes et les marges de progrès à mettre en œuvre.

L'objectif est d'aboutir à une **charte de bonne utilisation du papier**, qui sera proposée pour adoption en 2010, puis sera largement diffusée auprès des agents et des élus, afin de promouvoir les gestes limitant la consommation de papier (recto-verso, dématérialisation...). La charte sera intégrée dans toutes les formations bureautiques.

En parallèle, le **projet Convergence de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications**, qui a débuté en 2008, permettra en 2010 de remplacer des imprimantes, photocopieurs et fax par 42 équipements multifonctionnels et mutualisés entre services et directions. Au total, ce sont 190 appareils qui auront été installés pour un budget de 1,8 millions d'euros. Les économies attendues concernent la réduction de consommation de papier, de production de cartouches d'encre usagées et de consommation énergétique.

Les indicateurs de suivi portent sur l'adoption de la charte, le nombre d'équipements multifonctionnels installés, le nombre de personnes sensibilisées et la consommation de papier. Cette dernière est d'ailleurs maintenant intégrée dans les Centres de responsabilité de chaque direction et directement suivie par la **Direction de la Logistique et des Bâtiments**.

L'objectif est de 120 tonnes de papier consommé par les directions en 2010, avec une réévaluation à la baisse les années suivantes. Les coûts de mise en place, soit principalement le renouvellement des matériels, sont de 480 000 € TTC.

### **Action 1.3 : Réemployer les matériels**

Dans le cadre du plan de renouvellement des **matériels informatiques** des agents du Grand Lyon, les postes informatiques fonctionnant encore font l'objet d'un don à des écoles ou des associations du Grand Lyon, conformément à la délibération du 21 décembre 2001.

6 000 unités (écran, unité centrale ou imprimante) ont ainsi été remployées ces 8 dernières années.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, d'autres types de matériels sont donnés à des pays en voie de développement en vue de leur réemploi, comme par exemple les **benne à ordures ménagères**, avec un accompagnement sous la forme de formations de mécanique.

Ces actions se poursuivront dans le cadre du plan de réduction interne 2010-2014. Les indicateurs de suivi concernent le nombre de matériels réemployés et de bénéficiaires.

### **Action 1.4 : Limiter les déchets produits sur les sites du Grand Lyon**

L'audit interne mené auprès des différentes directions permettra de recenser les actions de réduction des déchets du Grand Lyon déjà initiées ou en projet, qui pourront alors être intégrées au plan de réduction interne 2010-2014. Cet audit permettra également de définir les indicateurs de suivi correspondants, le budget associé et de diffuser les bonnes pratiques au sein de l'ensemble des services.

## **VOLET II : LE GRAND LYON ACTEUR AUPRES DES HABITANTS**

L'habitant, en tant que consommateur, est un maillon essentiel de la prévention des déchets. Le Grand Lyon doit donc le sensibiliser et lui donner les moyens d'agir.

### **Action 2.1 : Suivre des foyers témoins**

Le baromètre des déchets, mené en 2007-2008 en collaboration avec Eco-Emballages, avait montré la nécessité de mener des actions de communication de proximité au plus près des habitants. Dans cette logique et pour mieux suivre et comprendre les évolutions comportementales au plus près des réalités vécues, **un panel de 7 familles de grands lyonnais volontaires sera suivi** en 2010-2011 pour tester la mise en œuvre de différentes actions de réduction des déchets qui seront proposées. Ces familles bénéficieront d'un suivi particulier qui leur fournira tous les outils nécessaires et qui analysera les motivations et les freins pour la réalisation des gestes de réduction des déchets. Un bilan sera ensuite réalisé afin de servir de base à la campagne de communication (action 2.2). Une deuxième session pourra être renouvelée en 2012 afin de vérifier la durabilité des changements de comportement.

Le coût est estimé à 61 000 € TTC par session. L'indicateur de suivi est le nombre de foyers suivis.

### **Action 2.2 : Sensibiliser la population**

En se basant sur le suivi des foyers témoins (action 2.1), une **campagne de communication** sur la réduction des déchets sera menée fin 2010 auprès des Grands Lyonnais avec une campagne d'affichage, le développement de pages spécifiques sur le site internet [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), l'édition d'un guide de l'éco-consommateur et l'organisation d'un concours dans le Grand Lyon magazine. L'équipe des messagers du tri sera également mise à contribution pour relayer cette communication sur le terrain, et les différentes manifestations de la Direction de la Propreté (Faites de la propreté, participation au Téléthon...) serviront également de relais pour porter le message de la nécessité de la réduction des déchets à la source.

Cette campagne vise à sensibiliser les habitants du Grand Lyon à la problématique de la production de déchets et aux outils que le Grand Lyon met à leur disposition pour les aider (actions 2.3 à 2.8). Chaque année, des campagnes de communication accompagneront la

réalisation de ces actions, par exemple en 2011 pour la diffusion d'autocollants stop-pub, le compostage, la mise à jour du kit enseignant (action 2.3), et la sensibilisation en moyennes et grandes surfaces.

Le coût des campagnes de communication est estimé à 355 500 € TTC. L'indicateur de suivi est le nombre de personnes sensibilisées. A noter que cette communication sera relayée en interne au sein du Grand Lyon (action 1.1).

### **Action 2.3 : Sensibiliser les élèves des écoles**

Le public scolaire est une cible privilégiée pour la communication environnementale. Le **kit enseignant**, qui est un document pédagogique à destination des enseignants, est surtout axé sur la collecte sélective des déchets. Il sera mis à jour en 2011 avec des informations sur la réduction des déchets à la source, pour un coût de 13 000 € TTC. D'autres actions de sensibilisation des scolaires pourraient être renouvelées en 2013 avec un budget équivalent.

### **Action 2.4 : Limiter les imprimés non sollicités**

Les imprimés non sollicités sont composés principalement des publicités distribuées dans les boîtes aux lettres. En 2011, entre 28 000 et 55 000 **autocollants stop-pub**, soit 5 à 10 % des foyers, seront mis à disposition des habitants du Grand Lyon via les mairies, les déchèteries et par téléchargement à partir des sites internet du Grand Lyon et des communes. Une campagne de communication spécifique informera la population des enjeux et des modalités pratiques de cette action.

Les diffuseurs d'imprimés non sollicités seront préalablement rencontrés afin de les informer de la démarche et de s'assurer qu'ils respecteront l'autocollant en continuant en particulier à distribuer l'information des collectivités locales. Des habitants volontaires feront office de "boîtes aux lettres témoins" pour vérifier le bon respect de l'autocollant.

Le coût de l'action est estimé à 15 500 € TTC. L'indicateur de suivi porte sur le nombre d'autocollants diffusés.

### **Action 2.5 : Promouvoir le compostage**

Une opération pilote de compostage individuel a été menée sur 5 communes du Grand Lyon en 2004 et 2005. Depuis 2006, l'extension de cette opération est menée sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon, avec un remboursement partiel de l'achat de composteurs et des animations spécifiques (réunions publiques, formations des utilisateurs...).

Après la fin de cette opération mi-2010, une **nouvelle opération sera lancée en ciblant davantage l'habitat vertical**. Les modalités techniques et financières de mise en œuvre de cette action feront l'objet d'une délibération spécifique.

### **Action 2.6 : Développer les recycleries**

Une recyclerie est un centre, généralement géré par des associations caritatives, visant à récupérer des objets afin de les réparer et/ou les réutiliser. Le développement de cette orientation est un enjeu du Grenelle de l'environnement.

Sur ses 17 déchèteries, le Grand Lyon, sans attendre les conclusions du Grenelle, a créé 4 recycleries. Des associations seront démarchées afin de favoriser l'implantation de nouvelles structures. L'indicateur de suivi est le nombre de recycleries.



## **Action 2.7 : Promouvoir le réemploi**

Afin de privilégier la location, la « réparation », l'achat de produits d'occasion ou le recours à des services au dépend de l'achat de produits neufs, un recensement des associations et des entreprises en lien avec le réemploi (Emmaüs, cordonnier...), avec l'aide de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers, permettra l'édition d'un guide du réemploi, de la réparation et de la location.

Sa diffusion fera l'objet d'une communication spécifique, et une journée de la récupération pourrait être organisée, éventuellement couplée avec "Faites de la propreté". Le coût est estimé à 20 000 € TTC. Les indicateurs de suivi sont le nombre d'entreprises et d'association recensées, et le nombre de personnes ayant consulté le guide.

## **Action 2.8 : Limiter les déchets dangereux**

La prévention de la production de déchets est quantitative, c'est-à-dire par la réduction de la quantité de déchets, mais aussi qualitative, c'est-à-dire par la réduction de la toxicité des déchets.

Des panneaux de sensibilisation au bon usage des produits dangereux seront apposés en 2011 dans les déchèteries, sur les bungalows de récupération des déchets dangereux des ménages, pour un coût de 24 000 € TTC. Des actions de sensibilisation au sein des magasins de bricolage pourraient aussi être envisagées.

## **VOLET III : LE GRAND LYON INCITATEUR SUR SON TERRITOIRE**

Montrer l'exemple et accompagner l'évolution des comportements éco-citoyens seraient insuffisants si des mesures incitatives n'étaient pas proposées à destination de l'activité économique.

### **Action 3.1 : Réaliser un audit du territoire et créer un centre de ressource**

La capitalisation et la diffusion des expériences en matière de réduction des déchets à la source facilitent leur essaimage au travers de toutes les composantes de la société.

Un audit du territoire sera réalisé en 2010 afin de recenser les acteurs de la réduction des déchets (communes, associations, entreprises...) et les actions menées sur le territoire du Grand Lyon. Ce diagnostic servira à alimenter une base de données, recensant ces acteurs et actions de prévention, qui sera transcrite en centre de ressource virtuel, hébergé sur le site internet du Grand Lyon.

Une promotion de ce site sera réalisée afin de créer une émulation auprès des acteurs potentiels du territoire, afin qu'ils développent des actions similaires.

### **Action 3.2 : Limiter les déchets des entreprises**

Le Grand Lyon gère les déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire dont la production n'excède pas 840 litres par semaine. Les artisans, commerçants, entreprises, établissements publics... qui présentent une quantité supérieure sont donc limités et réorientés vers des collecteurs privés. Dans le cadre de cette négociation, le Grand Lyon accompagne les producteurs concernés en analysant les types et quantités de déchets produits, en identifiant des gisements d'évitement et en prodiguant des conseils sur les gestes de réduction des déchets.

Cette action sera poursuivie dans le cadre du plan communautaire de prévention des déchets, avec mise à jour du guide des déchets non ménagers, et la promotion de la future charte de bonne utilisation des papiers sera intégrée à ces conseils.

Le coût de cette action est de 232 000 € TTC et les indicateurs de suivi sont le nombre d'entreprises conseillées et la réduction des quantités de déchets non ménagers.

### **Action 3.3 : Limiter les déchets des marchés et des manifestations**

Un recensement des marchés et des manifestations organisées sur le territoire du Grand Lyon sera réalisé afin d'identifier les organisateurs et d'estimer l'impact en terme de déchets.

Dans le cadre du plan de propreté urbaine 2010-2014 et sur le modèle des marchés propres, une action sera menée dès 2010-2011 en vue de sensibiliser les organisateurs et les participants de marchés forains et de manifestations à la limitation des déchets.

Le coût est estimé à 12 000 € TTC. Les indicateurs de suivi sont le nombre de manifestations concernées et de participants touchés.

# PLANNING PREVISIONNEL

	2010	2011	2012	2013	2014
Volet I : Le Grand Lyon exemplaire	Audit interne, papier				
			Réemploi des matériels		
			Autres actions possibles suite à l'audit		
	Foyers		Foyers		
		Communication		Communication annuelle	
		Kit écoles		Ecoles	
			Autocollants stop-pub		
			Compostage		
			Recycleries		Guide du réemploi
Volet II : Le Grand Lyon acteur					
		DDM			
Volet III : Le Grand Lyon incitateur	Centre de ressource				
			Limitation des DNM		
			Marchés propres et éco-manifestations		

## Thématiques

- 1 Sensibilisation
- 2 Exemplarité de la collectivité
- 3 Actions nationales : compostage, stop-pub, sacs de caisse
- 4 Actions d'évitement : achats éco-responsables, réparation, réemploi...
- 5 Actions de prévention quantitative des entreprises ou de prévention qualitative

DDM : déchets dangereux des ménages  
 DNM : déchets non ménagers

## BUDGET PREVISIONNEL

VOLET	ACTION	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Pilotage global et suivi de la convention annuelle ADEME		38 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	78 000 €
	Audit interne et animation du plan interne	27 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	119 000 €
Volet I : Grand Lyon exemplaire	Limiter le papier en interne	480 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	480 000 €
	Réemployer les matériels	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	35 000 €
	Autres actions internes			à définir			à définir
Volet II : Grand Lyon acteur	Suivre des foyers témoins	61 000 €	0 €	61 000 €	0 €	0 €	122 000 €
	Sensibiliser la population	104 500 €	89 000 €	54 000 €	54 000 €	54 000 €	355 500 €
	Sensibiliser les écoles	0 €	13 000 €	0 €	13 000 €	0 €	26 000 €
	Diffuser des autocollants stop-pub	0 €	14 000 €	1 500 €	0 €	0 €	15 500 €
	Promouvoir le compostage domestique	52 000 €	49 750 €	49 750 €	49 750 €	49 750 €	251 000 €
	Développer les recycleries	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €
	Promouvoir le réemploi	0 €	0 €	0 €	18 500 €	1 500 €	20 000 €
	Limiter les déchets dangereux	0 €	24 000 €	0 €	0 €	0 €	24 000 €
	Créer un centre de ressource	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €
	Limiter les déchets des entreprises	46 000 €	51 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	232 000 €
Volet III : Grand Lyon incitateur	Limiter les déchets des manifestations et marchés	0 €	12 000 €	0 €	0 €	0 €	12 000 €
	<b>TOTAL DEPENSES TTC</b>	<b>824 500 €</b>	<b>295 750 €</b>	<b>254 250 €</b>	<b>223 250 €</b>	<b>193 250 €</b>	<b>1 791 000 €</b>
Aide prévisionnelle de l'ADEME		947 000 €	947 000 €	947 000 €	947 000 €	947 000 €	4 735 000 €
<b>TOTAL RECETTES TTC</b>		<b>947 000 €</b>	<b>947 000 €</b>	<b>947 000 €</b>	<b>947 000 €</b>	<b>947 000 €</b>	<b>4 735 000 €</b>

Ce budget :  
 - comprend les dépenses de fournitures et de prestations extérieures, ainsi que la masse salariale  
 - ne comprend pas les nouvelles actions qui seront identifiées suite à l'audit interne

## CONCLUSION

Le plan communautaire de prévention des déchets 2010 - 2014 est la concrétisation de l'objectif 1 du plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017.

Il s'intègre parfaitement dans les objectifs du Grenelle de l'environnement en visant une diminution des ordures ménagères de 7 % en 5 ans, soit - **23 kg par habitant**.

Pour cela, **15 actions** sont déjà identifiées et seront mises en œuvre en interne au sein du Grand Lyon et auprès de la population et des autres acteurs du territoire. D'autres actions viendront se rajouter après l'audit interne des différentes directions du Grand Lyon.

Hors actions nouvelles suite à l'audit interne, **le budget prévisionnel est de 1 791 000 € TTC** pour les 5 ans.

Sous réserve de la réalisation des objectifs d'activités et de l'atteinte de l'objectif de - 7 % des ordures ménagères en 5 ans, **l'aide prévisionnelle de l'ADEME pourra atteindre 947 000€TTC par an** dans le cadre des programmes locaux de prévention.

En plus de l'indicateur global sur la quantité d'ordures ménagères, chaque action du plan sera suivie par un ou plusieurs indicateurs spécifiques qui mesurera(ont) l'état d'avancement de l'action, les moyens mis en œuvre ou encore l'impact sur la réduction des déchets. Des **bilans annuels** du plan communautaire de prévention des déchets seront ainsi réalisés chaque année.